

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-315

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PAULY,

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Demandes d'exonérations exceptionnelles de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.

Diverses demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux ont été adressées à la Ville. Elles justifient que le Conseil municipal puisse se prononcer sur chacune d'entre elles, avant qu'elles ne soient, le cas échéant, satisfaites.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) – EHPAD André Harambillet

Le C.C.A.S. de la Ville de Bayonne a organisé, les 1er et 21 septembre 2023, deux événements incluant des résidents de l'EHPAD Harambillet.

Le premier événement, préparé tout au long de l'année avec « Les Lulues, passeurs de lecture », a proposé, le vendredi 1er septembre, des lectures et une représentation théâtrale par la Compagnie Seb Lanz « Enseignement de l'ignorance ». Cette action labellisée « Été culturel » par la DRAC promouvait l'apprentissage de la lecture à voix haute.

Le second événement, du 21 septembre 2023, a réuni l'ensemble des résidents de l'EHPAD Harambillet et ceux d'autres EHPAD, dans le cadre d'une journée récréative réunissant près de 250 personnes.

Le C.C.A.S. sollicite le soutien de la Ville au travers la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont les coûts d'occupation s'élèvent respectivement à 383 € et 492,10 €, pour un montant total de 875,10 €.

Compte tenu de l'objet et du public de ces événements, il est proposé au Conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles de redevances audit centre communal.

Association La Locomotive

L'association La Locomotive a organisé la « Rencontre professionnelle des musiques actuelles en Nouvelle-Aquitaine », les 14 et 15 novembre 2023.

Ces rencontres des acteurs de la filière musicale et de leurs partenaires publics ont eu lieu dans le cadre de « La Route du RIM », Réseau des Indépendants de la Musique, qui se déplace sur l'ensemble du territoire néo-aquitain et se réunit deux fois par an.

La Locomotive sollicite la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont le coût d'occupation s'élève à 1 908 €.

Compte tenu de l'objet et du public de cet événement, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Groupement d'Intérêt Public-Développement Social Urbain (GIP DSU) de Bayonne et du Pays Basque

Le GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque a organisé, le 16 novembre 2023, son 5e forum « Le GIP DSU cultive les solidarités depuis plus de 20 ans ».

Ce forum a présenté les dispositifs portés par le GIP DSU et ses actions autour de stands, mini tables rondes, témoignages échanges, vidéos : le Contrat de Ville, le PLIE, Cités Lab, la Clause d'insertion, la Cité Éducative, le PAQTE... Il était ouvert aux partenaires associatifs, habitants et habitantes des QPV, participants et participantes du PLIE, signataires du PAQTE, entreprises, institutionnels...

Le groupement sollicite la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont le coût d'occupation s'élève à 1 271,65 €.

Compte tenu de la nature de ce forum et de la qualité des participants, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit groupement.

Association Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne

Dans le cadre de son 150e anniversaire, la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne a organisé, les 22 et 23 novembre 2023, une rencontre scientifique et conviviale des principales sociétés savantes, de part et d'autre des Pyrénées occidentales. Ces journées étaient axées sur l'histoire et l'avenir des sociétés savantes ainsi que la présentation de figures locales d'importance.

L'association sollicite la mise à disposition gracieuse de l'espace Arnaud-Saez dont le coût d'occupation s'élève à 819,40 €.

Compte tenu de l'objet de cette rencontre qui marque un siècle et demi d'existence, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, dans le cadre de son service des solidarités, de l'emploi et de l'insertion, a organisé, sur la journée du mardi 5 décembre 2023, un « Forum des partenaires de l'insertion », à l'intention des professionnels du territoire, réunissant 60 exposants des domaines de l'emploi, de la formation, du social, de la santé, du logement, de l'aide à la création d'entreprises, des mobilités,...

Il sollicite la gratuité d'occupation de l'espace Arnaud-Saez dont le coût s'élève à 1 145,65 €.

Compte tenu de la nature de ce forum et de la qualité des participants, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit Conseil Départemental.

Comité Départemental Olympique et Sportif 64 – CDOS 64

Le CDOS 64 a organisé une journée de sensibilisation et de formation pratique sur la « Prévention de la violence », le mardi 5 décembre 2023, dans la salle Suzanne-Lacorre. Cette journée visait l'évolution du mouvement sportif territorial, dans le cadre d'un « Plan éthique 64 ».

Il sollicite la gratuité d'occupation de la salle Lacorre, pour un montant de 26 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit Comité Olympique.

Association Gela Ttiki

L'association Gela Ttiki a organisé le « Téléthon danse 2023 », le vendredi 8 décembre 2023 au soir. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud-Saez qui s'élève à 996 €.

Compte tenu de la nature de cette manifestation, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Table du soir

Le dimanche 24 décembre au soir, l'association Table du soir offrira un repas à l'occasion du « Noël du partage 2023 » aux personnes accueillies. Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud-Saez qui s'élève à 802,10 €.

Compte tenu de l'objet de cette manifestation, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

Mission locale Pays basque

La Mission locale Pays basque a organisé une réunion d'une cinquantaine de personnes sur la journée du 12 juin 2023, pour aider les jeunes dans l'insertion professionnelle et sociale.

Elle souhaite être exonérée du montant de la redevance de mise à disposition de la salle L'Albizia qui s'élève à 144 €.

Compte tenu de l'objet de cette réunion et de son public, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite Mission locale.

Association Olagarroa

L'association Olagarroa (sport et loisirs adaptés) a organisé une soirée à destination des jeunes de leur structure à la salle L'Albizia, le 17 juin 2023.

Elle sollicite l'exonération exceptionnelle de la redevance correspondante, d'un montant de 366 €.

Compte tenu du public concerné par cette soirée, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

ARENES MUNICIPALES « MARCEL DANGOU »

Quatre associations ont occupé les arènes municipales, de septembre à novembre 2023, dans le cadre de réceptifs privés, listés ci-dessous. Elles sollicitent la mise à disposition gracieuse des arènes et l'exonération du montant des redevances correspondantes.

Association Les Croisés de Saint-André

L'association Les Croisés de Saint-André a organisé une journée d'intégration de ses éducateurs sportifs le dimanche 10 septembre 2023. Elle sollicite l'exonération du montant de la redevance qui s'élève à 2 400 €.

Association Erro Bat

L'association Erro Bat a organisé son 30e anniversaire, le samedi 16 septembre 2023. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation des arènes qui s'élève à 2 700 €.

Association Peña Baiona

L'association Peña Baiona a organisé son repas de début de saison, pour 130 supporters, le dimanche 17 septembre 2023. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation des arènes qui s'élève à 2 400 €.

Association Or Kompon

L'association Or Kompon a organisé un concours de pétanque pour 120 de ses membres le samedi 11 novembre 2023. Elle sollicite l'exonération du coût d'occupation des arènes qui s'élève à 2 400 €.

Compte tenu de la qualité des demandeurs et des objets des réceptifs, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de ces redevances aux dites associations.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

